# Webinaire : Financement et cohérence de la mobilité cyclable



Fraternité

## Contexte

## PLAN VÉLO & MOBILITÉS ACTIVES

#### Contexte

- Plan vélo 2018-2022, LOM 24/12/2019
- Objectif national : tripler la part modale pour atteindre 9 % en 2024
- Appels à projets continuités / aménagements cyclables

#### Historique

- 4 appels à projets nationaux Fonds mobilités actives
  - Environ 250M€ d'accompagnement État
- 1 appel à projets régional en 2022
  - 100 M€ d'accompagnement
- Plan vélo et mobilités actives 2022-2027 lancé le 20 septembre 2022
  - 6ème AAP lancé le 20 janvier 2023 budget alloué 100 M€



## Caractéristiques des projets

#### Types de projets éligibles

- Le projet est un <u>projet type « itinéraire sécurisé »</u>
  - Au sens du Cerema sur chacune des sections (justifié par les trafics et vitesses)
  - < 15km
- Le projet est un <u>projet type « discontinuité »</u>
  - Ouvrages d'art et ses raccordements à des aménagements existants
  - Autres points noirs de sécurité routière et ses raccordements à des aménagements existants
  - Raccordement pas forcément en piste cyclable mais doit être justifié par le trafic

#### Assiette éligible

Uniquement pistes cyclables, voies vertes et ouvrages d'art



Égalité

## suite

#### **Calendrier des projets**

Le projet doit avoir fait l'objet d'études préliminaires Les travaux ne peuvent pas être notifiés avant l'annonce des lauréats (dans les <u>18 mois</u> <u>après annonce</u>)

Le projet est mis en service dans un délai de maximal de 48 mois

<u>Inscription dans une politique cyclable</u>

Impacts sur la fréquentation



## Critères d'évaluation

- Respect des recommandations techniques du CEREMA
- Aménagement cyclable sécurisé
- Inscription du projet dans une politique cyclable locale (stationnement)
- Cohérence du calendrier de réalisation prévisionnel
- Confort aménagement
- Installation d'un compteur (projet sup à 500 000€)
- Impact attendus sur les déplacements du quotidien



## Calendrier provisoire

- Lancement le vendredi 20/01
- Dépôts des dossiers sur démarches simplifiées jusqu'au vendredi 21/04
- Compléments jusqu'au vendredi 19/05
- Annonce des lauréats par le préfet en septembre 2023



## Conseils pour les dossiers

- Maîtrise foncière
- Être précis et synthétique
- Mettre les plans détaillés en annexe
- Faire des cartes / Plans de l'existants et du projet
- Implication des associations ou des usagers
- Inscription dans une politique cyclable locale
- Cohérence du calendrier de réalisation prévisionnel
- Ne pas hésiter à contacter la DEAL



#### Niveau de détails des plans et schémas attendus

- Un plan d'ensemble
- Une analyse par section homogène d'aménagement comprenant des données de trafic,

et a minima des plans de coupes pour chaque section ainsi que le traitement des intersections

Si ouvrage d'art : obligation de fournir au minimum un avant-projet sommaire (APS)



### Versement subvention

#### Avance:

Elle correspond à 10% de la subvention, sur simple demande après l'entrée en vigueur de la convention.

#### Acompte:

La subvention est versée par acomptes successifs au prorata de l'avancement du Projet, jusqu'à 80 % du montant de la subvention, sur production d'un état récapitulatif détaillé des dépenses

#### Solde:

Il est demandé 12 mois après achèvement de l'intégralité des travaux et la mise en service du Projet



Fraternité